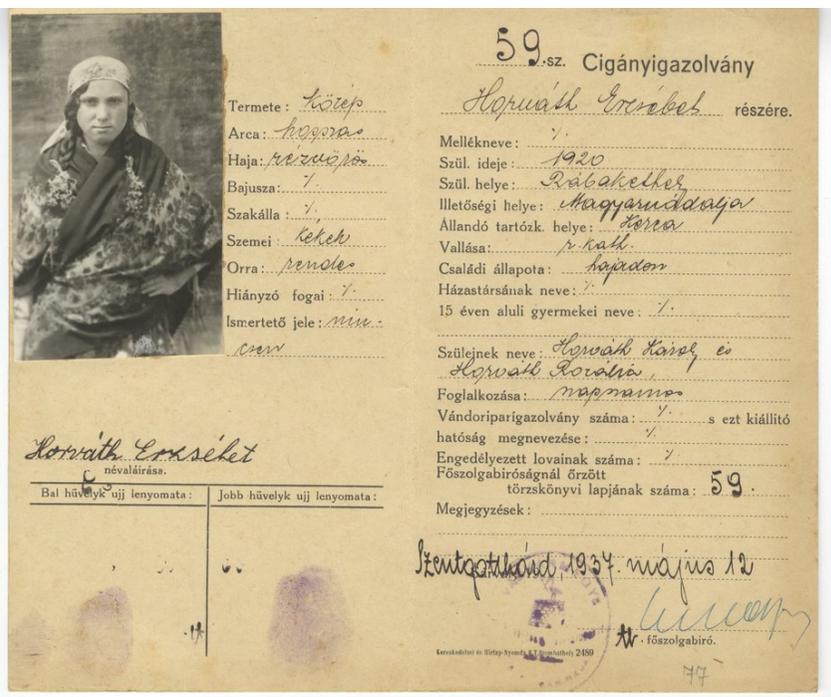


B5 Recensement

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, la création des nations a été suivie par le recensement uniformisé de tous les citoyens. A partir des années 1920 et 1930, les autorités locales et régionales de différents pays commencent à inscrire leur population rom et sinti sur des registres spécifiques et à leur délivrer des cartes d'identité également spécifiques qu'ils doivent porter en permanence sur eux.



1910

1951

1937

💡 Saviez-vous

... qu'une des principales tâches d'Interpol, l'organisation internationale de police criminelle fondée à Vienne en 1923, consistait à recenser et contrôler les Roms et Sinti d'Europe?

✍ A vous

Quelles lois discriminatoires pour certains groupes de personnes subsistent dans votre pays? Nommez deux exemples. Quels registres spécifiques pour des membres de groupes ethniques, de minorités religieuses ou de communautés linguistiques existent toujours dans votre pays?

📷 La photo

Une carte d'identité tsigane ("Cigányigazolvány") avec photo et empreintes digitales délivrée en 1937 dans la ville Szentgotthárd située à la frontière austro-hongroise. Collection János Barsony. Budapest/Hongrie.



<https://www.romasintigenocide.eu/fr/b>